

*Le Chef de Cabinet  
du Président de la République*

Madame Pascale QUIVY  
Déléguée générale du Centre de Recherche et  
d'Information pour le Développement (CRID)  
14 PASSAGE DUBAIL  
75010 PARIS

Paris, le **05 JUIN 2015**

Madame la Déléguée générale,

Conjointement avec les représentants des associations signataires de l'appel intitulé « *Contre les naufrages en Méditerranée : des ponts, pas des murs* », vous avez exprimé le souhait d'être reçus en audience par le Président de la République afin d'échanger sur ce sujet.

Malgré toute l'attention portée à votre démarche, le Chef de l'Etat m'a confié le soin de vous indiquer qu'il n'est malheureusement pas possible de répondre favorablement à votre attente.

Soyez assurée que Monsieur François HOLLANDE est déterminé à agir au niveau national et européen pour régler ces questions devenues insupportables sur le plan humanitaire et politique. À cet égard, la France a immédiatement soutenu la demande de l'Italie d'organiser une réunion d'un Conseil européen extraordinaire le 23 avril dernier.

Le Conseil européen a prévu à la fois des mesures d'urgence de court terme pour empêcher de nouvelles tragédies et des actions de plus long terme pour travailler avec l'ensemble des pays concernés à corriger les causes des migrations.

Pour l'immédiat, il est impératif que les réseaux criminels qui instrumentalisent les migrants soient neutralisés. C'est pourquoi le Conseil européen a décidé d'un triplement des ressources de l'opération « Triton ». La France y prendra toute sa part en mettant à disposition deux avions de surveillance et deux navires ainsi qu'en doublant le nombre d'experts. Nous devons également renforcer notre lutte contre les trafiquants, notamment en intensifiant les coopérations policières, judiciaires et de renseignement. Le Conseil des Affaires étrangères a décidé le 18 mai de la première phase d'une opération navale. Nous ne pouvons agir que dans le cadre du droit international, avec une autorisation du Conseil de sécurité et l'accord des autorités libyennes légitimes.

.../...



Afin d'éviter les départs, des actions en direction des pays tiers ont également été planifiées : soutien à la surveillance et au contrôle des frontières et assistance aux pays d'origine pour qu'ils réadmettent les migrants illégaux qui doivent être renvoyés. Un sommet entre l'Union européenne et l'Union africaine se tiendra à Malte début novembre pour agir et soutenir des populations qui fuient des situations insupportables.

Enfin, il est essentiel de soutenir les pays européens qui sont les plus exposés à ces courants migratoires avec une double exigence de responsabilité et de solidarité. Responsabilité, car il revient aux pays concernés d'assurer l'identification et l'enregistrement des migrants. Solidarité européenne, par un soutien sur place au travail d'identification et de gestion des centres d'accueil, par le financement des retours pour les migrants irréguliers et par une meilleure répartition des personnes qui sont en besoin de protection. Il ne peut être question de quotas de migrants. Il s'agit de trouver un accord, dans la situation d'afflux massif que connaît l'Europe, sur une répartition équitable des personnes en besoin de protection.

Pour permettre à la France d'accueillir les migrants dans des conditions plus dignes, notre droit d'asile doit également être réformé. Un projet de loi permettant la réduction du délai de traitement des demandes de 24 à 9 mois est en cours d'examen au Sénat.

Vous pouvez être certaine que les autorités françaises continueront à suivre cette situation avec la plus grande vigilance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Déléguée générale, l'assurance de ma considération distinguée.



Isabelle SIMA